

LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT OCCIDENTAL (XI^e-XVI^e siècle)

**Journée d'études du LAMOP (UMR 8589)
CNRS – Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Samedi 4 octobre 2008

ARGUMENTAIRE

La notion de système d'enseignement est un concept classique de la sociologie de l'éducation. Même si l'on n'adhère pas, en tous points, à la définition précise de Pierre Bourdieu qui lie cette notion à la reproduction d'un arbitraire culturel contribuant, lui-même, à reproduire des rapports sociaux inégalitaires, il est difficile de ne pas voir dans les institutions d'enseignement les éléments d'un système plus global, qui touche à la définition même de la société. Cette notion permet ainsi de faire de ces institutions dotées d'une réalité sociale de véritables objets d'étude sociologique et, partant, les structures de base d'une sociologie historique.

Le but de cette journée d'études est d'examiner le système d'enseignement propre à la société occidentale du second Moyen Âge, dominé par le modèle universitaire. Émile Durkheim voyait déjà dans l'université médiévale le premier système d'enseignement institutionnalisé de l'Occident, dans la mesure où il fondait, par la délivrance des grades, un contrôle juridiquement sanctionné des résultats. Si l'on peut toujours discuter de la catégorisation en système des institutions d'enseignement antérieures au XIII^e siècle, il est incontestable, en revanche, que le modèle universitaire constitue, depuis bientôt huit siècles, le véritable paradigme du système d'enseignement occidental.

Si le cœur du sujet est l'université médiévale du XIII^e au XV^e siècle, cette journée s'intéressera aussi aux marges chronologiques qui permettent d'étudier l'entrée et la sortie du système, même si, pour l'époque moderne, la continuité l'emporte sur la rupture. Ainsi, dans un cadre historique allant du XI^e au XVI^e siècle, les interventions porteront sur tous les aspects liés à l'émergence, au développement et à la mutation des institutions d'enseignement, qu'il s'agisse de leur constitution en tant que corps, de leur fonctionnement interne, de leur insertion sociale ou de leur rôle politique. L'enseignement qu'elles dispensent sera aussi abordé, dans la mesure où son étude permet de mieux comprendre la structure de l'institution et son rapport à la société. En somme, c'est à une analyse politique et sociale que sera soumis le système universitaire médiéval.

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

Thierry KOUAMÉ (Université Paris 1)

Monachus non doctoris, sed plangentis habet officium

**L'autorité de Jérôme dans le débat sur l'enseignement des moines
aux XI^e et XII^e siècles**

La sentence de saint Jérôme affirmant que « le moine n'a pas la fonction d'un docteur, mais celle d'un pleurant » occupa une place considérable dans la controverse sur la prédication et l'enseignement public des moines. Diffusée en Toscane à partir de la fin du XI^e siècle, elle présentait l'avantage d'être l'œuvre d'un moine dont l'autorité ne pouvait pas être contestée par les défenseurs de l'ordre monastique. Issue des milieux réformateurs séculiers, elle se répandit en Italie, puis en France, grâce aux collections canoniques. Popularisée par Yves de Chartres, elle fut adoptée par les théologiens, puis utilisée dans les débats ecclésiologiques du début du XII^e siècle. Mais, vers le milieu du siècle, la critique textuelle à laquelle la soumièrent les auteurs scolastiques fit perdre toute autorité à la formule de Jérôme, qui devint désormais un *topos* littéraire.

Cédric GIRAUD (Université Nancy 2)

**Le réseau des écoles cathédrales dans la province ecclésiastique de Reims
dans la première moitié du XII^e siècle**

L'originalité du système d'enseignement au sein des écoles cathédrales de la première moitié du XII^e siècle tient notamment à sa faible organisation institutionnelle. La notion de réseau constitue donc un apport non négligeable, car elle permet d'évaluer la mobilité des hommes. Dans le cas de la province ecclésiastique de Reims, les écoles cathédrales de Reims et de Laon constituent un réseau scolaire de portée internationale, avec des échanges entre les deux écoles. Les autres écoles cathédrales sont moins bien connues et ont joué un rôle plus effacé. La mobilité des *scolares* implique également de suivre celle des idées au sein de la société : le jeu des carrières comme la transmission des écrits documentent la diffusion de valeurs par les milieux scolaires. Les écoles cathédrales, notamment celle de Laon, ont ainsi joué un rôle crucial dans l'adoption par les clercs de la réforme grégorienne.

Nathalie GOROCHOV (Université Paris 12)

Les maîtres parisiens et la genèse de l'Université (1200-1231)

Résumé communiqué ultérieurement.

Cécile FABRIS (Archives départementales de Seine-et-Marne)

Solidarités de groupe des étudiants français à l'Université de Bologne à la fin du XIII^e siècle

Les étudiants français présents à l'université de Bologne au Moyen Âge sont relativement méconnus. Une source exceptionnelle, les *Memorialia Communis*, ensemble de volumes contenant l'enregistrement d'actes notariés passés sur le territoire de la ville, permet d'appréhender plus précisément ces individus, notamment pour la fin du XIII^e siècle. La présence concomitante de plusieurs étudiants dans les mêmes actes, allant jusqu'à l'intervention de groupes d'étudiants, trace les contours d'une forme de sociabilité particulière. Elle donne une image contrastée de la communauté française, une petite partie des étudiants appartenant véritablement à une communauté, à un réseau étendu et dense, tandis que la majorité d'entre eux apparaît plus isolée.

Claire ANGOTTI (École Pratique des Hautes Études)

**Présence d'un enseignement au sein du collège de Sorbonne :
repetitiones, lectiones, disputationes (XIII^e-XV^e siècle)
Bilan et hypothèses**

La présence d'un enseignement au sein du collège de Sorbonne, et ce dès sa fondation, a longtemps été sous-estimée par l'historiographie. Pourtant, le projet primitif de Robert de Sorbon s'inspire des collèges mendiants, qui sont avant tout des établissements d'enseignement. Si l'on croise diverses sources, d'interprétation parfois délicate (statuts universitaires, catalogues et manuscrits de la bibliothèque), on constate que la Sorbonne a su transformer les *repetitiones* du XIII^e siècle, d'une part, en exercices entrant dans le cursus de la faculté de théologie (dispute dite « sorbonique »), d'autre part, en *lectiones* qui paraissent avoir eu une grande importance à l'intérieur du collège. Cet enseignement interne n'a rien de spontané ; il résulte au contraire de la volonté des responsables de la Sorbonne d'inscrire leur institution dans le cadre universitaire, en l'intégrant à un « système d'enseignement » plus vaste dont elle devient peu à peu un élément essentiel.

Antoine DESTEMBERG (Université Paris 1)

Un système rituel ? Rites d'intégration et passages de grades dans le système universitaire médiéval (XIII^e-XV^e siècle)

Une des principales innovations du système d'enseignement occidental au Moyen Âge fut de proposer un mécanisme de promotion sociale reposant essentiellement sur l'acquisition des savoirs. Le système des grades de l'enseignement universitaire avait ainsi pour but de sanctionner des compétences acquises et, au-delà, de distinguer socialement, de marquer l'honorabilité dans l'espace social. Entre les XIII^e et XV^e siècles, le champ universitaire intègre et exclut, classe et hiérarchise selon des critères qui dépassent toutefois fréquemment celui de la seule capacité intellectuelle. Les passages de grades, en tant qu'actes d'intégration, obéissent à un schéma rituel dans lequel gestes, objets et paroles visent à légitimer une raison sociale qui est aussi une revendication du monopole de la compétence scientifique. C'est donc sur la forme des rituels de passage de grades dans le système universitaire médiéval que nous nous proposons de réfléchir.

Lyse ROY (Université du Québec à Montréal)

Faire carrière dans une université de province aux XV^e et XVI^e siècles

Cet article fait l'analyse du processus de professionnalisation des régents de l'université de Caen au cours des XV^e et XVI^e siècles. Ce processus est étroitement lié au financement de l'université et par conséquent à ses relations avec les pouvoirs publics. L'université de Caen s'est vue imposer deux réformes, une en 1521 et l'autre en 1586, par le parlement de Rouen. Ces réformes visent notamment un meilleur encadrement des professeurs et exigent d'eux plus de discipline. Ce faisant, les critères de compétence des professeurs se définissent et la nécessité d'une rétribution régulière pour eux est affirmée. La question du salaire des professeurs provoque d'importants changements dans les relations entre les professeurs à la fin du XVI^e siècle alors que l'université tente de se relever du marasme dans lequel elle était plongée par suite des Guerres de religion.

Thierry AMALOU (Université Paris 1)

**Entre réforme du royaume et enjeux dynastiques :
le magistère intellectuel et moral de l'Université de Paris
au sein de la Ligue (1576-1594)**

Au-delà du pouvoir de légitimation politique de la faculté de théologie, nous examinerons les connivences gallicanes qui, depuis les États de Blois de 1576, n'ont cessé de se renforcer entre le Parlement et l'Université de Paris. Ces convergences dans le débat public n'excluent pas de vraies divergences, notamment sur la réception du concile de Trente. Par ailleurs, il convient de resituer les différents projets de réforme universitaire dans les aspirations plus globales de réforme des mœurs et de la société : dans quelle mesure les doléances de l'Université ont-elles nourri le projet politique de la Ligue ? Comment l'Université active-t-elle les différents canaux du militantisme catholique pour transformer Paris en « boulevard du catholicisme » ? Ces perspectives doivent nous aider à mieux comprendre les controverses sur la légitimité dynastique et les rapports entretenus par les autorités universitaires avec le Conseil de l'Union, le duc de Mayenne et le Saint-Siège.